



FICHE D'INFORMATION PRODUIT

MATERION

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|---|---------------------------------------|
| Nom commercial ou désignation du mélange | Silicon Targets Doped with Phosphorus |
| No. d'enregistrement | - |
| Numéro de document | G58 |
| Synonymes | Aucun(e). |
| Date de publication | 17-Juin-2019 |
| Numéro de version | 02 |
| Date de révision | 24-Février-2021 |
| Date de la version remplacée | 17-Juin-2019 |

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche d'information produit

Fournisseur

| | |
|--------------------------|--|
| NOM DE LA SOCIETE | Materion Advanced Materials Germany GmbH |
| Adresse | Borsigstrasse 10 63755 Alzenau DE |

Division

| | | |
|-----------------------------|-------------------------------|-------------|
| Téléphone | 49.60.23.91.82.0 | H. Schmiing |
| adresse électronique | Materion.Germany@materion.com | |
| Personne à contacter | Hermann Schmiing | |

| | | |
|--------------------------------------|------------------|-------------|
| 1.4. Numéro d'appel d'urgence | 49.60.23.91.82.0 | H. Schmiing |
|--------------------------------------|------------------|-------------|

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|-----------------------------------|---|
| Utilisations identifiées | Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques Recherche et développement scientifique Autres: Fabrication de matériel médical et de défense |
| Utilisations déconseillées | Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) Consommateur utilise: Ménages privés (= public général = consommateurs) |

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

| | |
|--------------------------|--|
| NOM DE LA SOCIETE | Materion Advanced Materials Germany GmbH |
| Adresse | Borsigstrasse 10 63755 Alzenau DE |

Division

| | | |
|-----------------------------|-------------------------------|-------------|
| Téléphone | 49.60.23.91.82.0 | H. Schmiing |
| adresse électronique | Materion.Germany@materion.com | |
| Personne à contacter | Hermann Schmiing | |

| | | |
|--------------------------------------|------------------|-------------|
| 1.4. Numéro d'appel d'urgence | 49.60.23.91.82.0 | H. Schmiing |
|--------------------------------------|------------------|-------------|

Section 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux de la substance ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Cette substance ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

Résumé des dangers

Les produits sont classés comme articles et, en tant que tels, ne présentent aucun risque physique ou de santé dans la forme actuelle. Si les produits sont traités ou manipulés de manière à générer des particules (poussières, fumées, particules ou poudre) et / ou composés chimiques, un danger potentiel pour la santé pourrait exister et des mesures de gestion des risques doivent être prises pour minimiser les risques.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

| | |
|--------------------------------|---|
| Contient : | Phosphore (Mélangé), Silicium |
| Pictogrammes de danger | Aucun(e). |
| Mention d'avertissement | Aucun(e). |
| Mention de danger | Le matériau vendu sous forme solide n'est généralement pas considéré comme dangereux. Cependant, si le processus implique un broyage, une fusion, une découpe ou tout autre processus entraînant la libération de poussières ou de vapeurs, des niveaux dangereux de particules en suspension dans l'air pourraient être générés. |

Conseils de prudence

| | |
|---------------------|--|
| Prévention | Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. |
| Intervention | Se laver les mains après manipulation. |
| Stockage | Conserver à l'écart de matières incompatibles. |
| Élimination | Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux. |

Informations supplémentaires de l'étiquette Pour plus d'informations, s'il vous plaît contacter le Département de gestion des produits au +1.216.383.4019.

2.3. Autres dangers Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

Section 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

| Nom Chimique | % | N° CAS/n° CE | Numéro d'enregistrement REACH | Numéro index | Remarques |
|---------------------------|----------|------------------------|-------------------------------|--------------|-----------|
| Silicium | 99 - 100 | 7440-21-3 231-130-8 | - | - | |
| Classification : - | | | | | |
| Phosphore (Mélangé) | 0 - 0,3 | Non applicable | - | - | |
| Classification : - | | | | | |

Section 4: Premiers secours

Informations générales S'assurer que le personnel médical est informé de la présence des substances impliquées et prend des précautions pour se protéger.

4.1. Description des premiers secours

| | |
|------------------------------|--|
| Inhalation | Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent. |
| Contact avec la peau | Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste. |
| Contact avec les yeux | Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant les paupières inférieures et supérieures de temps en temps. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste. |
| Ingestion | Faire boire beaucoup d'eau. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Aucun à notre connaissance.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Traiter de façon symptomatique.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|---|---|
| Moyen d'extinction approprié | Poudre. Sable sec. Poudre extinctrice ou CO2. |
| Moyens d'extinction inappropriés | Eau. |

| | |
|--|---|
| 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange | Ce produit n'est pas inflammable. |
| 5.3. Conseils aux pompiers | |
| Equipements spéciaux pour la protection des intervenants | Porter un équipement de protection adéquat. |
| Procédures particulières de lutte contre l'incendie | Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. |
| Méthodes particulières d'intervention | Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. |

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

| | |
|---|---|
| 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | |
| Pour les non-secouristes | Sous forme solide, ce produit ne pose pas de problèmes particuliers de nettoyage. Pour la protection personnelle, voir la section 8 du PIS. |
| Pour les secouristes | Garder à distance tout personnel non nécessaire. Utilisez la protection personnelle recommandée à la section 8 du PIS. |
| 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement | Éviter le rejet dans l'environnement. |
| 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage | Nettoyer dans le respect des règlements en vigueur. Ramasser et évacuer sans créer de poussière. |
| 6.4. Référence à d'autres rubriques | Non disponible. |

Section 7: Manipulation et stockage

| | |
|--|---|
| 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | Ne pas goûter ni avaler. Éviter les expositions prolongées. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Veiller à une ventilation adéquate. Porter l'équipement personnel de protection approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. |
| 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités | Stocker dans un lieu sec. |
| 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) | Non disponible. |

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE

La Belgique. Valeurs limites d'exposition

| Composants | Type | Valeur |
|--------------------------|------|----------|
| Silicium (CAS 7440-21-3) | VME | 10 mg/m3 |

Valeurs limites biologiques Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures recommandées de contrôle Suivre les procédures standard de surveillance.

Doses dérivées sans effet (DDSE) Non disponible.

Concentrations prédites sans effet (PNEC) Non disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques appropriées Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Protection des yeux/du visage En cas de risque de contact, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est conseillé.

Protection de la peau

Protection des mains Porter des gants de protection.

| | |
|-------------------------|--|
| - Autres | Porter un équipement de protection adéquat. |
| Protection respiratoire | En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. |
| Risques thermiques | Aucun à notre connaissance. |

Mesures d'hygiène Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

Contrôle d'exposition de l'environnement Informer les cadres ou superviseurs concernés de tout rejet dans l'environnement.

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

| | |
|---|--|
| État physique | Solide. |
| Forme | Solide. |
| Couleur | Gris. |
| Odeur | Aucun(e). |
| Seuil olfactif | Non applicable. |
| pH | Non applicable. |
| Point de fusion/point de congélation | 1410 ° C (2570 ° F) évalué / Non applicable. |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Non applicable. |
| Point d'éclair | Non applicable. |
| Taux d'évaporation | Non applicable. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Aucun à notre connaissance. |

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

| | |
|--|-----------------|
| limite inférieure d'inflammabilité (%) | Non applicable. |
| Limite d'inflammabilité – inférieure (%) température | Non applicable. |
| limite supérieure d'inflammabilité (%) | Non applicable. |
| Limite d'inflammabilité – supérieure (%) température | Non applicable. |
| Limite d'explosivité inférieure (%) | Non applicable. |
| Limite d'explosivité – inférieure (%) température | Non applicable. |
| Limite d'explosivité – supérieure (%) | Non applicable. |
| Limite d'explosivité – supérieure (%) température | Non applicable. |
| Pression de vapeur | Non applicable. |
| Densité de vapeur | Non applicable. |
| Densité relative | Non applicable. |
| Solubilité(s) | |
| Solubilité dans leau | Insoluble. |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) | Non applicable. |
| Température d'auto-inflammabilité | Non applicable. |
| Température de décomposition | Non applicable. |
| Viscosité | Non applicable. |

| | |
|---------------------------------|-------------------------------|
| Propriétés explosives | Non explosif. |
| Propriétés comburantes | Non comburant. |
| 9.2. Autres informations | |
| Densité | 2,33 g/cm ³ évalué |

Section 10: Stabilité et réactivité

| | |
|---|---|
| 10.1. Réactivité | Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport. |
| 10.2. Stabilité chimique | Ce produit est stable dans des conditions normales. |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. |
| 10.4. Conditions à éviter | Contact avec des substances incompatibles. |
| 10.5. Matières incompatibles | Chlore. Fluor. |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux | On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux. |

Section 11: Informations toxicologiques

| | |
|--|--|
| Informations générales | L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables |
| Informations sur les voies d'exposition probables | |
| Inhalation | Peu probable du fait de la forme du produit. |
| Contact avec la peau | Sans objet compte tenu de la forme du produit. |
| Contact avec les yeux | Sans objet compte tenu de la forme du produit. |
| Ingestion | Faible danger présumé en cas d'ingestion. |
| Symptômes | Aucun à notre connaissance. |
| 11.1. Informations sur les effets toxicologiques | |
| Toxicité aiguë | Aucun à notre connaissance. |
| Corrosion/irritation cutanées | Sans objet compte tenu de la forme du produit. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Peu probable du fait de la forme du produit. |
| Sensibilisation respiratoire | N'est pas un sensibilisateur de la peau. |
| Sensibilisation cutanée | Non un sensibilisateur de la peau. |
| Mutagenicité des cellules germinales | Non classé. |
| Carcinogénicité | Non classé quant à la cancérogénicité pour l'homme. |
| Toxicité reproductrice | Non classé. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique | Non classé. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | Non classé. |
| Danger par aspiration | Ne constitue pas un danger par aspiration. |
| Informations sur les mélanges et informations sur les substances | Aucune information disponible. |
| Autres informations | Non disponible. |

Section 12: Informations écologiques

| | |
|--|---|
| 12.1. Toxicité | Il n'y a pas de données de toxicité pour ce ou ces ingrédients. |
| 12.2. Persistance et dégradabilité | |
| 12.3. Potentiel de bioaccumulation | Aucune donnée disponible. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (log K_{ow}) | Non disponible. |
| Coefficient de bioconcentration (BCF) | Non disponible. |

- 12.4. Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.
- 12.6. Autres effets néfastes** Non disponible.

Section 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|--|--|
| Déchets résiduels | Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination). |
| Emballages contaminés | Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. |
| Code des déchets UE | Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets. |
| Informations / Méthodes d'élimination | Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Ne pas laisser cette substance se déverser dans les égouts/alimentations d'eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Élimination des contenus/contenants conformément aux dispositions locales / régionales /nationales / internationales en vigueur. |
| Précautions spéciales | Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables. |

Section 14: Informations relatives au transport

| | |
|-------------|--|
| ADR | 14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses. |
| RID | 14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses. |
| ADN | 14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses. |
| IATA | 14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses. |
| IMDG | 14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses. |

Section 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP) et à ses amendements.

Réglementations nationales

Respecter les réglementations nationales relatives au travail avec des agents chimiques conformément à la directive 98/24/CE et ses modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

Section 16: Autres informations

Liste des abréviations

Non disponible.

Références

Non disponible.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement

Aucun(e).

Informations relatives à la révision

Caractéristiques chimiques et physiques : Propriétés multiples

Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Clause de non-responsabilité

Ce document a été préparé à l'aide de données provenant de sources considérées être techniquement fiables et les informations sont considérées être correctes. Materion ne garantit cependant pas l'exactitude des informations qu'il contient, que ce soit de manière expresse ou implicite. Materion ne peut pas prévoir toutes les conditions dans lesquelles ces informations et produits seront utilisés et les conditions réelles d'utilisation sont indépendantes de sa volonté. L'utilisateur est donc tenu d'évaluer toutes les informations disponibles lors d'une utilisation donnée de ce produit et de se conformer aux lois, réglementations et statuts fédéraux, d'état, provinciaux et locaux.

Pour éviter tout malentendu ou toute supposition incorrecte par le destinataire de la fiche technique, il doit être clairement compris que les informations remises ne le sont pas sous forme de fiche de données de sécurité (SDS), mais qu'il s'agit en fait d'une fiche technique préparée volontairement en suivant autant que possible les directives pour fiche de données de sécurité du Règlement (UE) n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2012 (REACH/SDS).